Séance du 8 novembre 2018 – 19 heures

Date des convocations : 31.10.18
Présents : 12
Absents : M. LABORDE
Procuration :
Secrétaire de séance : Mme LACHÉ
Approbation du compte rendu de la séance du 19 septembre dernier.

Rénovation du parc d'éclairage public : demande de subvention auprès du Conseil Départemental, du SIDELC :

M. le Maire présente au Conseil les devis concernant les travaux de rénovation du parc d'éclairage public. Il s'agit du remplacement de 214 points lumineux et de 33 armoires électriques.
Le montant total du devis s'élève à 127 500 euros HT.
M. le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au titre de la DSR, du SIDELC. Le Conseil Municipal approuve.

Recrutement de 3 agents recenseurs :
Un recensement de la population sera opéré sur la commune du **17 janvier 2019** au **16 février 2019.**
Les 3 agents recenseurs recrutés sont :

- Mme Dominique RONNET
- Mme Julie CHARLUTEAU
- M. Alain MARCADET

Renouvellement du contrat de prestations informatiques :
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat de la société SEGILOG d'une durée de 3 ans.

Camping de mon village demande de Fonds de concours auprès de la communauté de communes :
La commune sollicite un Fonds de concours de la Communauté de communes pour l'aménagement de son camping et de l'aire de camping-car. Il s'agit d'aménager une gestion à distance du camping et d'en faciliter la notoriété ainsi que la mise aux normes des bornes électriques. Les devis des travaux envisagés s'élèvent à 33 639.95 euros HT.

Convention de mise à disposition du terrain de football :
Le Conseil Municipal après concertation, approuve la convention de mise à disposition du terrain de football entre la commune et l'association Jeunesse Sportive Théséenne (AJST).

Commission voirie :
La commission voirie étudie la possibilité de mettre en place des panneaux signalétiques pour les gîtes et chambres d'hôtes. Une réunion sera prochainement programmée avec les propriétaires de ces meublés pour ce projet.

Levée de la séance à 22 heures.